

# LE HAMEAU DE VALLIERES

# LE BOURG

## PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE NEUILLE-PONT-PIERRE

### REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE

ZOOM BOURG ET HAMEAU  
EGHELLE 1/2500e

ARRETE LE

Le 6 juin 2016

APPROUVE LE

Le 15 juin 2016

PIECE DU PLU

# 4.2.2



#### Zonage

- UA - Tissu historique dense du centre-bourg
- UB - Extensions urbaines récentes du centre-bourg
- UBb - Extensions urbaines récentes du centre-bourg composé d'habitat collectif
- Uba - Tissu dense du hameau de Vallières
- Uba - Tissu diffus du hameau de Vallières
- UE - Zone dédiée aux équipements publics
- UX - Zone dédiée aux activités économiques
- Ua - Zone dédiée aux activités économiques en entrée de bourg
- 1AUa - Zone d'urbanisation future à destination d'habitat du secteur du Pressoir-La Borde
- 2AU - Zone d'urbanisation future à destination d'habitat
- 1AUa - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'équipements publics
- 1AUh - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités économiques
- 1AUh - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités économiques et de services
- 1AUZEy
- 1AUZEf
- 1AUZEh
- 1AUZEi
- 1AUZEj
- 1AUZEk
- 1AUZEl
- 1AUZEo
- 1AUZEp
- 1AUZEq
- 1AUZEr
- 1AUZEz
- 2AU - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUe - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'équipements publics
- A - Espace à dominante agricole
- Ap - Zone agricole protégée à proximité de la future déviation
- N - Espace à dominante naturelle ou forestière
- Ngv - Espace dédié à l'aire d'accueil des gens du voyage
- H - Espace de loisirs dédié à l'hippodrome
- Hla - Espace de loisirs dédié au parc de loisirs de l'Écotour
- Hs - Espace dédié à la zone d'activité de la gare
- Ae - Secteur d'activité isolée

#### Secteurs soumis à des dispositions particulières

- Zone d'étude de déviation du bourg
- Coulis de nuisances sonores
- Marge de recul inconstructible
- Linéaire commercial repéré au titre du L151-16
- Vies cyclables à créer au titre du L151-35
- OAP Cadre
- OAP Secteur
- Noyau historique à préserver au titre du L151-19
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11
- Emplacements réservés au titre du L151-41

#### Espaces et éléments participant à la trame verte et bleue

- Cours d'eau à préserver au titre L151-23
- Éléments végétaux à protéger ou à créer au titre du L151-23
- Espace Boisé Classé
- Zones humides à préserver au titre du L151-23
- Bos à préserver au titre du L151-23
- Etang et plan d'eau
- Zone de plantations à réaliser type boisé au titre du L151-23
- Zone de plantations à réaliser type lisière au titre du L151-23

	Bénéficiaire	Libellé	Surface	
1	Emplacement réservé n°1	Commune	Extension du cimetière	52923m <sup>2</sup>
2	Emplacement réservé n°2	Commune	Basin de rétention	40796m <sup>2</sup>
3	Emplacement réservé n°3	Commune	Aménagement de carrefour	2436m <sup>2</sup>
4	Emplacement réservé n°4	Commune	Élargissement de voirie et stationnement pour école	12759m <sup>2</sup>
5	Emplacement réservé n°5	Commune	Accès ouest au secteur 1AU "La Borde - Le Pressoir"	13136m <sup>2</sup>
6	Emplacement réservé n°6	Commune	Accès nord au secteur 1AUh "La Borde - Le Pressoir"	21661m <sup>2</sup>
7	Emplacement réservé n°7	Commune	Parking à destination de l'hippodrome	64666m <sup>2</sup>
8	Emplacement réservé n°8	Commune	Équipements liés au collège, aux activités sportives ou de loisirs	1887336m <sup>2</sup>
9	Emplacement réservé n°9	Commune	Extension de la maison de santé pluridisciplinaire	19712m <sup>2</sup>
10	Emplacement réservé n°10	Commune	Extension du pôle scolaire	37196m <sup>2</sup>

